

COMMUNE DE LA COLOMBE  
DELIBERATION DE REUNION

Date de convocation : L'an deux mil dix-sept le 21 août.

Le Maire a convoqué les membres du Conseil Municipal avec l'ordre du jour suivant : Désignation d'un secrétaire de séance – Transfert gracieux du chemin rural ZM 70 à la commune – Désignation de 2 représentants au SAG (Secteur d'Action Gériatologique) – Subvention aux fonds de solidarité pour le logement – Approbation du rapport annuel sur l'assainissement collectif 2016 (RPQS) – Questions diverses.

Date de la réunion : L'an deux mil dix-sept le 11 septembre à 20h30.

Le conseil municipal de la commune de La Colombe légalement convoqué s'est réuni en séance publique.

Nombre de conseillers : 15. Présents : 11

Conseillers municipaux présents : Mesdames et Messieurs BOURDON Marcel, BOUILLON Alain, CHAMPBERTAULD Isabelle, CHRETIENNE Bernard, DELABROISE Annie, DUHOMMET Philippe, LÉBOUVIER Claude, MAIGNAN Nadège, THIEULENT Joël, THOMASSE Christelle, SOULARD Yvan.

Conseillers municipaux absents excusés : GOHIER Claude, QUILLET Frédéric, VANCOMERBEKE Stéphane, VIDALIE Eric.

**La séance 2017-07** débute à 20h30min.

**BOUILLON Alain** est désignée secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

## **I. Transfert gracieux d'une parcelle vers la commune**

### Délibération n°2017-07-001

M. le Maire explique qu'une petite partie de voirie communale est restée la propriété d'un habitant de La Colombe.

M. le Maire propose de délibéré pour accepter le transfert de la parcelle à la commune pour 1 € symbolique, auquel s'ajoute les frais de notaires qui seront également à la charge de la commune.

La parcelle cadastrée ZM 70 fait 229m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE d'acheter la parcelle au prix d'un euro symbolique**
- **DECIDE de payer les frais de notaires**

## II. Désignation de 2 délégués au SAG – Villedieu Intercom

Délibération n°2017-07-002

M. le Maire indique que Villedieu Intercom souhaite créer une nouvelle dynamique autour de l'accompagnement au vieillissement et que la communauté de communes demande à ce que deux représentants soient nommés dont un représentant au sein du Conseil Municipal et un au sein d'une association œuvrant pour les personnes âgées de La Colombe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DESIGNE Alice GUILLARD comme représentante d'une association au SAG**
- **DESIGNE Annie DELABROISE Comme représentant du Conseil Municipal au SAG**

## III. Subvention aux fonds de solidarité pour le logement

Délibération n°2017-07-003

M. le Maire explique avoir reçu une demande de subvention du département pour le fond de solidarité pour le logement. La demande est de 0.60€ par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE de ne pas verser la subvention.**

## IV. Approbation du RPQS 2016

Délibération n°2017-07-004

M. le Maire explique que la commune appuyée de la SATESE prépare chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement.

Le bilan 2016 indique une eau globalement épurée et de qualité physico-chimique correcte ainsi qu'une station bien entretenue. Le rapport indique également que les lentilles présentes à la surface des lagunes sont retirées régulièrement.

M. le Maire indique que le curage des lagunes a eu lieu fin août 2017 et qu'il s'est bien passé. Il n'y a eu aucun problème lors de celui-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE le RPQS 2016 (Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement)**

## **V. Questions diverses**

M. le Maire indique que les travaux sur les voiries commenceront dès que le temps le permettra. Un courrier sera distribué aux habitants pour les informer de ces travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.